

63.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un avis de motion par M. l'échevin Létourneau, à l'effet de réglementer la circulation des voitures dans certaines rues du quartier Saint-Henri.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit item soit biffé.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BASTIEN,

Le Conseil s'adjourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

JULES CREPEAU,
Sous-Greffier de la Cité.

63.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Létourneau to regulate vehicular traffic in certain streets on St. Henry Ward.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That the same be struck.

On motion of L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BASTIEN,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

JULES CREPEAU,
Assistant-City Clerk.